

CARTE DE SEJOUR « SALARIE »

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

(à solliciter dans les 2 mois précédant l'expiration du titre de séjour)

INFORMATIONS PRATIQUES :

Vous devez personnellement déposer votre demande aux guichets du bureau de l'Immigration de la Préfecture à Amiens.

Pour permettre le traitement de votre dossier, merci de préparer votre dossier complet, avec les pièces classées dans l'ordre de la liste, avant de passer au guichet.

PIECES A FOURNIR :

- la demande de renouvellement au verso complétée, datée et signée;
- l'original et la copie de votre carte de séjour à renouveler ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois →(voir ci-après) ;
- 3 photographies d'identité récentes, identiques, de face, tête nue (format 35x45 mm) ;
- si votre situation familiale a changé (mariage, divorce, naissance), l'original et la copie des actes d'état-civil et jugements concernés + la traduction en français par un traducteur agréé auprès d'une cour d'appel ou un consulat de France ;
- lors du premier renouvellement, si vous êtes toujours chez le même employeur : une attestation originale de présence dans l'emploi établie par l'employeur + l'original et la copie du cerfa initial visé par la DIRECCTE + l'original et la copie des trois derniers bulletins de paie ;
- lors du premier renouvellement, si vous n'avez plus d'emploi : l'original et la copie de la lettre de rupture du contrat de travail + l'original et la copie de l'attestation de l'employeur destinée à Pôle Emploi
- lors du premier renouvellement, si vous n'êtes plus chez le même employeur : l'attestation de l'employeur destinée à Pôle Emploi + 4 formulaires « demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger – contrat de travail simplifié », et 1 formulaire « information relative au versement par l'employeur à l'office français de l'immigration et de l'intégration de la taxe due pour l'emploi d'un salarié étranger en France » dûment remplis par le nouvel employeur à l'exception de tout contrat aidé (contrat d'insertion, d'accompagnement vers l'emploi...) procurant un revenu minimum équivalent au SMIC mensuel + une lettre rédigée par l'employeur motivant votre recrutement et détaillant les fonctions exercées + un extrait à jour K bis ou K ou la copie de la carte d'artisan de l'employeur + les statuts de la société devant vous employer s'ils existent + votre curriculum vitae ou tout autre justificatif de votre qualification et de votre expérience + le cas échéant la copie des diplômes, titres ou autorisations permettant l'exercice de cette activité salariée + la copie du projet de contrat de travail + la copie du dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales adressé à l'organisme chargé de recouvrement + le cas échéant, la copie du dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés + les justificatifs des recherches effectuées par l'employeur pour recruter un candidat déjà présent sur le marché du travail + la copie des deux dernières pages du registre unique du personnel ou des trois dernières déclarations des mouvements de personnel ;
- lors des renouvellements ultérieurs : si vous travaillez une attestation originale d'emploi établie par l'employeur et les 3 dernières fiches de paye ou, si vous ne travaillez plus l'original et la copie de l'attestation de Pôle Emploi justifiant de la période de prise en charge restant à courir et le montant de l'indemnisation ou l'original et la copie d'un justificatif de perception du RSA ;
- si vous avez obtenu votre titre de séjour du fait de votre placement à l'aide sociale à l'enfance entre 16 et 18 ans, les justificatifs de la poursuite de votre formation professionnalisante (attestation d'assiduité, attestation émanant du tuteur au sein de l'entreprise d'accueil...)
- l'original et la copie de votre passeport en cours de validité ;
- au premier renouvellement du titre de séjour uniquement, une attestation de l'office français d'immigration et d'intégration de votre assiduité aux actions décidées dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration ou les diplômes obtenus si celui-ci est clos
- 1 enveloppe timbrée et libellée à vos nom et adresse ;

JUSTIFICATIFS RELATIFS AU DOMICILE :

Si vous êtes locataire :

- ou {
- le contrat de location établi **par un organisme (OPAC, SIP, CROUS ...)** s'il a moins de trois mois ;
 - une quittance de loyer **d'un organisme (OPAC, SIP, CROUS...)** de moins de trois mois;
 - une facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone à votre nom, émise il y a moins de trois mois ;
 - un relevé bancaire, une attestation d'assurance santé ou habitation de moins de trois mois ;

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez aussi produire :

- ou {
- l'acte de propriété s'il est daté de moins de trois mois ;
 - l'avis d'imposition sur le revenu, de taxe foncière ou d'habitation émis il y a moins de trois mois ;

Si vous êtes hébergé :

- ou {
- l'attestation de l'hôtelier et la copie de la facture du dernier mois ;
 - l'attestation de l'hébergeant datée de moins de 3 mois accompagnée de la copie de la carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant et d'une facture d'électricité, de gaz ou de téléphone de moins de trois mois;
 - l'attestation du foyer qui vous héberge (COALLIA, APREMIS,) de moins de trois mois

**DEMANDE DE RENOUELEMENT
DE CARTE DE SEJOUR « SALARIE »**

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : à

N° d'étranger (*figurant sur la carte de séjour*) :

Adresse : N° de téléphone.....

Je sollicite le renouvellement de ma carte de séjour mention « **SALARIE** ».

Je joins à cet effet l'ensemble des pièces requises.

J'atteste que mon adresse

n'a pas changé a changé

J'habite maintenant à l'adresse suivante :

J'atteste que ma situation personnelle

n'a pas changé a changé

mariage :

naissance d'un enfant :

divorce ou séparation :

Autre :

A.....le.....

Signature

Attention : Pensez à faire la copie de vos récépissés et de vos cartes de séjour temporaire pour vos démarches administratives (CAF, CROUS ...). Aucune attestation ne sera délivrée.